



## LA CAMPAGNE FEUX DE FORÊTS 1984

par Alexandre SEIGUE\*

### Pourquoi cet article

Tous les ans notre revue commente la dernière campagne des feux de forêt. C'est devenu une tradition. Devions nous la respecter pour la campagne 1984 ? On pouvait se le demander. En effet, nous venons de publier le volumineux compte-rendu des rencontres d'Avignon. Il y est déjà beaucoup question des incendies. Par ailleurs, cet article paraîtra un peu tard pendant la campagne 1985.

Si cependant nous le publions c'est que le sujet est grave. Il nous concerne tous : public, élus, forestiers, pompiers... à des titres divers.

En outre, nous sommes les seuls à manifester un tel souci. La grande presse ne commente guère que le sensationnel, les grands incendies. Les divers organismes et services directement concernés ne font que le bilan de leurs propres activités. Ainsi nous n'avons même pas la possibilité de reproduire un travail de synthèse ce qui serait satisfaisant pour l'ensemble de nos lecteurs.

Mais, bien entendu, l'ouverture étant de règle pour notre Association, cet article peut être reproduit en tout ou en partie par qui le désirera.

\* Alexandre SEIGUE

Ingénieur général du génie rural,  
des eaux et des forêts (E.R.)  
Président d'honneur de « Forêt méditerranéenne »

### Résultats et comparaisons statistiques

En dix ans de 1974 à 1983, dans les 14 départements de l'Entente, on a déploré 32 500 feux qui ont brûlé 365 000 ha de forêt. D'une année à l'autre les chiffres correspondants se sont étagés de 1705 à 4362 pour le nombre des feux et de 15 000 ha à 53 800 ha pour les superficies brûlées.

L'année 1984 se place très honorablement dans ces fourchettes. Elle a connu 3 112 feux et 15 000 ha brûlés.

En outre, de 1973 à 1983, dans ces mêmes départements, on a relevé 58 incendies de plus de 1 000 ha. En 1984, il n'y en a eu aucun. Toujours de 1973 à 1983 on a relevé 584 incendies de 100 à 1 000 ha. En 1984, on n'en a relevé que 27 dont 3 seulement de plus de 500 ha.

Il serait cependant excessif de dire que les résultats de 1984 sont bons. On doit en effet obtenir encore mieux dans l'avenir.

Par ailleurs, il faut être prudent dans nos appréciations. Nous ne pouvons pas départager avec précision la part qui revient aux conditions météorologiques de celle qui revient au progrès du dispositif de protection.

# Météorologie

Le risque météo est calculé, souvent prévu, de jour en jour, parfois d'heure en heure, secteur par secteur, essentiellement pour la saison sèche. Il n'y a pas d'indicateur de synthèse qui en un seul chiffre apprécierait le risque global d'une campagne. Ainsi, il n'est pas possible de faire des comparaisons précises et systématiques d'année en année. La meilleure synthèse que nous puissions donner est la conclusion du bilan dressé par le Service météo lui-même.

« Du point de vue des conséquences des conditions météorologiques sur l'occurrence des feux, l'été 1984 n'a pas été inquiétant malgré une pointe critique fin juillet ».

« Les précipitations antérieures notamment celles reçues en mai, puis au cours de l'été, celles assez généralisées d'août puis septembre expliquent en grande partie ce fait.

Par ailleurs, la non occurrence de vent moyen et fort à très fort, a contribué fortement à cette limitation globale de la gravité du risque.

Cela ne permet pas cependant d'oublier certains jours difficiles ni le fait que l'Hérault, le Vaucluse, et les Alpes de Haute-Provence ont enregistré au total plus de risque sévères et très sévères qu'en 1983 ».

circulent ainsi entre les établissements scolaires des départements de l'Entente. En outre, 78 valises circulent également hors de nos régions. Demandées par les départements, elles posent un problème au Comité. Il est partagé entre le souci de mieux faire connaître notre forêt et celui d'éviter de se disperser.

Le compte des chantiers scolaires de reboisement « gland de chêne » est difficile à faire. On dénombre 160 écoles concernées en Languedoc-Roussillon et 173 enseignants en Provence Alpes Côte d'Azur. En Corse, c'est le Parc Régional qui intervient en liaison avec le Comité.

A l'origine, ces plantations étaient un geste symbolique sans lendemain. De plus en plus, elles sont conduites avec le souci de la perennité. Cela demande des connaissances sur les techniques élémentaires d'entretien des reboisements. Le C.E.M.A.G.R.E.F. est sollicité à cet égard.

Dans l'Ardèche des tournées forestières sont organisées avec des enseignants et des lycéens. Cela devrait être généralisé.

Les incinérations pastorales créent un grave danger d'incendie. Leur intérêt est controversé; Mais quoiqu'il en soit, il s'avère impossible d'en dissuader certains éleveurs. La sévérité des sanctions ne les arrête pas. Elle les pousse vers des mises à feu clandestines encore plus dangereuses. Mieux vaut alors incinérer sous le contrôle des pompiers.

En Lozère 4 000 à 6 000 ha sont incinérés ainsi tous les ans au profit de 600 à 800 propriétaires.

Dans le Gard 120 ha ont été incinérés en 1984.

Un effort difficile mais méritoire est fait en Corse auprès des éleveurs.

Il faut normaliser et généraliser prudemment ces pratiques là où l'on ne peut pas les éviter. A cet égard, la loi en son état actuel ne facilite pas la tâche de ceux qui en prennent la responsabilité.

Notons enfin que le débroussaillage permettrait d'éviter les incendies s'il était total. Mais son coût serait prohibitif. Quant à un débroussaillage partiel, il sera toujours contourné ou franchi par le feu. Son intérêt n'est plus d'éviter l'incendie mais d'aider les pompiers à le combattre comme le font les autres équipements.

## Pour éviter les feux de forêt

Nous sommes tous plus ou moins responsables des feux de forêt. Nous le sommes par nos imprudences, notre malveillance; nos matériels et équipements défectueux. Aussi cherche-t-on à éviter les incendies par des mesures qui concernent l'information du public, son éducation, sa motivation, la réglementation et la police.

En 1984, on a distribué en Provence-Alpes-Côte d'Azur 7 700 affiches et affichettes, 15 000 auto-collants. On a fait de même dans le Languedoc-Roussillon pour 2 500 affiches, 10 000 auto-collants, 120 voiles (pour école à voile). Il faut y ajouter la distribution de gadgets : casquettes, tee-shirts... lors des fêtes foraines. Ces procédés publicitaires ont essentiellement un rôle de rappel. Ils sont utiles mais superficiels.

Plus éducatifs sont le petit guide de la forêt (200 000 exemplaires) et un film sur le débroussaillage réalisés par les trois régions concernées. Il en est de même pour les fêtes locales, les expositions fixes ou itinérantes, le tirage (15 000 exemplaires) d'un journal la « Forêt de Provence » les dépliants, les réunions débats...

Mais selon le dicton « On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif », sans motivation, ces méthodes ont peu d'effet. A l'expérience, c'est l'école qui s'est révélée comme le principal moyen de motivation.

Les lourds programmes scolaires n'ont pas été modifiés pour autant. On a fait appel à la compréhension et au concours bénévole des enseignants.

Ainsi dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, et en Corse, des moniteurs itinérants, bien équipés en matériel audio visuel visitent à longueur d'année les établissements scolaires. Ils y donnent des conférences sur la forêt.

Il est regrettable que cette pratique très appréciée ne soit pas généralisée. Son coût ne saurait être une excuse. Au besoin, on le couvrirait avec profit en rognant sur d'autres dépenses moins essentielles.

Un rôle éducatif essentiel revient au « Comité de Sauvegarde des forêts ». Modestement aidé par la puissance publique il décuple son action grâce au bénévolat. Il intervient essentiellement par ses « valises pédagogiques » et ses opérations « gland de chêne »; 140 valises

## Pour éviter les incendies et éventuellement les combattre : les patrouilles de surveillance et les Comités communaux feux de forêt

Pendant les périodes les plus dangereuses, dans chaque département, de 10 à 25 petites équipes constituées d'un pompier et d'un forestier patrouillent à bord d'une fourgonnette R4. Elles sont équipées de la radio, d'un haut parleur, d'un seau dorsal extincteur. Par leur présence, par les conseils qu'elles donnent elles évitent les mises à feu. Eventuellement, elles participent à la lutte en donnant l'alarme et en intervenant en premier secours.

En 1984, dans deux départements ce dispositif a été complété, à titre expérimental. Les patrouilles ont été démultipliées par des camionnettes Peugeot-Dangel à double pont, équipées d'un réservoir de 550 litres d'une pompe de 140 m de tuyau et de la radio. Chaque véhicule a surveillé de 2 000 à 4 000 ha.

Les résultats ont été jugés excellents. Dans les Bouches-du-Rhône 9 feux ont été éteints avant l'arrivée des pompiers, deux feux ont été contrôlés jusqu'à leur arrivée. Dans les Alpes Maritimes on a compté 37 interventions dont 12 ont maîtrisé le feu avant l'arrivée des pompiers. Cette méthode constitue ainsi un véritable guet armé. Il est sérieusement question d'en généraliser l'emploi au moins dans la zone rouge.

Les Comités communaux feux de forêt se sont développés au cours de ces dernières années. Ils ont un rôle d'information auprès du public et des promeneurs, ils peuvent organiser eux aussi des patrouilles. En cas d'incendie, ils ont un rôle d'alerte, de guidage des renforts de secours aux personnes. Ils motivent les bonnes volontés en les faisant participer. Nous ne connaissons pas de rapport de synthèse de leur activité à l'échelon interrégional. Mais le lecteur pourra se reporter à leur sujet, à la fiche rédigée par Régis Vidal dans le Tome V numéro 1, page 109 de la revue. En outre, il en est fait une large mention dans le compte rendu des rencontres d'Avignon notre tome VI n° 2. En 1984 il a existé 70 Comités dans le seul département des Bouches-du-Rhône. Nous regrettons que les forestiers ne soient pas plus près de ces Comités.

Depuis quelques années la situation a sérieusement évolué. Les harkis sont en voie de disparition. Le débroussaillement est devenu le problème essentiel. Toute une large gamme d'engins nouveaux permet de l'exécuter mécaniquement. Les Communes s'intéressent à ces travaux. Elles en prennent souvent l'initiative avec l'aide de l'Etat et de la Région. Aux périmètres ont succédé les plans communaux ou intercommunaux de débroussaillement. A des nuances près l'aspect technique subsiste. L'organisation s'est décentralisée et assouplie. Mais une difficulté subsiste toujours, l'entretien et son financement. La charge est trop lourde pour bien des Communes.

## **La lutte contre le feu : pour faciliter l'intervention des pompiers, l'équipement du terrain**

L'équipement du terrain ne permet pas d'éviter les incendies. Il ne les arrête pas non plus par sa seule présence. Par contre, il aide les pompiers. Il leur permet d'intervenir rapidement avec efficacité.

Il comporte des postes de guet, des chemins, des points d'eau et du débroussaillement, généralement en tranchées pare-feu.

En 1984 il a été ouvert 311 km de chemins carrossables sur un équipement total estimé à 1 525 km.

Il a été créé 203 points d'eau sur un total de 2 282. Deux postes de guet ont été construits sur un total de 95. Enfin, 2 252 ha ont été débroussaillés et 2 374 ha déjà débroussaillés ont été entretenus.

Jusque vers 1960 ces travaux ont été exécutés au coup par coup, ouvrage par ouvrage par les Communes ou les Départements largement aidés par l'Etat. C'étaient essentiellement des chemins carrossables d'intérêt mixte : forestier et touristique ou forestier et d'exploitation agricole. Leur intérêt forestier était souvent mineur. A partir de 1962 ils ont été organisés méthodiquement par périmètres. Les collectivités locales pas plus que les propriétaires n'avaient voulu s'y associer. Ils étaient alors à la charge de l'Etat. Le succès technique fut manifeste, on peut le constater dans le périmètre pilote créé dans les Maures. Mais il a eu ses limites. On n'arrête pas un grand feu qui déferle en un front de plusieurs kilomètres sur un périmètre même très sérieusement équipé.

A l'origine dans ces périmètres on débroussaillait à la main. C'était la tâche des anciens harkis. Elle fut essentielle car il y a 20 ans il n'existait pas de débroussailleuses mécaniques. Les harkis assuraient également l'entretien des travaux. Les Communes refusaient en effet de le prendre en charge comme l'aurait voulu le Ministère de l'Agriculture.

## **La lutte contre le feu : l'intervention des sauveteurs**

Pour intervenir contre les incendies la Sécurité civile a disposé en 1984 de 2 809 véhicules servis par 22 574 pompiers. Il s'agit pour l'essentiel de pompiers volontaires. Ces moyens sont très dispersés dans les communes rurales, ce qui fait la rapidité de leur intervention. L'état de pompier volontaires de la plupart des sauveteurs peut être par contre une cause de retard dans leur arrivée sur les lieux. Ce défaut est corrigé depuis quelques années par les détachements d'intervention préventifs qui, par risque météo élevé sont mis en place en des points névralgiques. En 1984 ce sont 1 433 détachements qui ont ainsi été mis en alerte.

Les pompiers sont intervenus sur 3 112 feux.

La Sécurité civile porte beaucoup d'intérêt à la superficie moyenne brûlée par incendie. Plus elle est faible meilleures ont été les interventions. En 1984 cette moyenne a été de 4,8 ha. Ce fut le meilleur chiffre obtenu depuis quatre ans. Par département, les moyennes ont varié de 1,2 ha à 13,4 ha. Mais il ne faut pas faire de comparaisons de département à département les conditions de lutte étant trop différentes entre eux.

La Sécurité civile a disposé en outre de 11 avions canadiens CL 215 — avions DCO et 3 avions DC6 9 avions trackers, tous avions citerne et de trois petits avions d'observation.

Les avions citernes ont volé en guet armé aux heures les plus dangereuses. Ils sont intervenus ainsi sur 40 feux naissants. En outre, leur concours a été demandé 459 fois et ils sont intervenus ainsi sur 401 feux. Ils ont volé 2 890 h soit 7 h 1/2 par feu et ont effectué 6 296 largages.

L'intervention des moyens aériens a été la plus faible observée depuis quatre ans.

Les responsables l'expliquent par une météo favorable, une meilleure gestion des moyens parfois dispersés à titre préventif. Ils l'expliquent en outre par une meilleure pratique des alertes en vol, par l'emploi de plus en plus fréquent des retardants et par un judicieux emploi des détachements d'intervention.

La clémence de la météo n'est donc pas la seule raison des résultats obtenus.

# Quelques réflexions sur la campagne 1984 et sur le présent rapport

— L'innovation de l'année nous paraît être l'expérimentation d'un guet armé terrestre. Après la création encore récente du guet armé aérien et des détachements d'intervention préventive c'est là une excellente mesure. Elle concourt à une maîtrise ultra rapide des sinistres.

— Simultanément avec le rodage de ces méthodes, on constate que les grands incendies se font plus rares. Ainsi à la grande bataille contre le feu avec ses incertitudes, ses confusions, se substitue l'intervention spontanée, précise et rapide de petites équipes en commandos. C'est une évolution heureuse. Il faut en avoir conscience. Elle doit peser gravement sur l'organisation du dispositif.

— C'est volontairement que nous n'avons pas parlé dans ce rapport de la prévention des incendies. Pour les uns elle concerne uniquement les mesures destinées à éviter les incendies. Pour d'autres elle concerne en outre l'équipement du terrain. Cette ambiguïté pourrait conduire à croire à tort que l'équipement du terrain permet d'éviter les incendies. Elle sous estime la coopération très étroite qui est nécessaire entre les forestiers et les pompiers. Les premiers préparent en effet l'intervention des seconds.

— Le rapport Prométhée de 1984 nous a permis de dresser la liste des mois classés par importance des surfaces incendiées.

Juillet	5 805 ha	Septembre	944 ha
Avril	2 847 ha	Juin	168 ha
Août	1 491 ha	Mai	130 ha
Janvier	1 033 ha	Octobre	28 ha
Mars	1 025 ha	Novembre	23 ha
Février	978 ha	Décembre	23 ha

Il est probable que d'une année à l'autre cet ordre de classement serait différent. Il montre en tout cas que la notion familière d'« une période dangereuse » appelle bien des réserves. Elle est cependant fondamentale dans la loi, dans la réglementation, dans les prévisions météo dans la mise en place du dispositif à protection. Cela demande réflexion. C'est à l'opération Prométhée que nous devons cette remarque fondamentale.

— On connaît mal les causes sûres de la plus part des feux. Car celles que l'on connaît bien ne constituent pas nécessairement un échantillon représentatif de l'ensemble. On insiste en général, sur la malveillance. On y voit quelque sombre machination contre la forêt. A cet égard le rapport Prométhée nous apprend qu'en 1984 en plus des 3 112 feux de forêt signalés ci-dessus les pompiers sont intervenus sur 108 522 feux de l'espace rural et périurbain. Il s'est agi de feux de dépôts d'ordures, feux de jardin de talus... . Bien plus que de la malveillance, il faut voir en tout cela un effroyable laxisme. Tant que nous circulerons hors de chez nous, avec des allumettes ou un briquet en poche, quelle que soit notre bonne foi, nous serons des incendiaires en puissance.

— Enfin, nous devons évoquer ici le rôle de l'échappement des véhicules automobiles dans le départ des feux. On l'a souvent mis en cause. On connaît par ailleurs ce problème pour les tracteurs de certaines mines. On le connaît, au port de Marseille, pour les engins de manutention des balles de coton.

Il y a une quinzaine d'années une étude statistique faite dans le cas précis d'un tronçon de route a démontré une corrélation entre les feux de forêt et la circulation automobile tout particulièrement celle des poids lourds.

Si nous rappelons ici cette question c'est que le moment est propice. Des études sont faites sur la pollution de l'atmosphère par automobiles. Elles conduisent à envisager de modifier les pots d'échappement. Il faut savoir en profiter.

A.S.

Tableau I  
Bilan définitif de la campagne feux et forêts 1984.

DEPARTEMENTS	Nombre de feux	Surface (ha)	Moyenne	Alertes rouges	Feux traités
ALPES DE HAUTE PROVENCE	38	156	4,1	10	10
HAUTES ALPES	65	246	3,78	3	3
ALPES MARITIMES	424	967	2,2	26	22
BOUCHES DU RHONE	229	1 016,71	4,4	59	56
VAR	365	896	2,4	34	34
VAUCLUSE	83	149,5	1,8	6	5
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 204	3 431,21	2,8	138	130
AUDE	122	1 600	13,1	11	13
GARD	313	1 000	3,19	61	58
HERAULT	136	885	6,5	27	23
LOZERE	73	942	12,9	11	11
PYRENEES ORIENTALES	164	908	5,5	32	32
LANGUEDOC-ROUSSILLON	808	5 335	6,6	142	137
ARDECHE	473	2 931	6,1	38	38
CONTINENT	2 485	11 697,21	4,7	318	305
CORSE DU SUD	336	486	1,4	57	35
HAUTE CORSE	301	3 118	10,3	85	51
CORSE	637	3 604	5,6	142	86
TOTAL	3 122	15 301,21	4,9	460	391